



Conseil Communal de Genolier

Rapport de la Commission des Finances

Objet : **Préavis N° 57/2020**
concernant une demande de crédit de CHF 145'000.— TTC pour financer l'aménagement des berges de l'Oujon

Séance : Lundi, 25 mai 2020

Présents : Les Municipaux André Darmon et Georges Richard, ainsi que la Commission des Finances au complet.

L'aménagement des berges et alentours des rivières et ruisseaux sur le territoire communal est du ressort de la Commune. Cela dit, la Commune peut prétendre bénéficier de subsides de la part du Canton pour les travaux entrepris.

Les travaux sur les berges de l'Oujon ont été rendus nécessaires à la suite des crues importantes en 2018 et encore en 2019. Il est à noter que le devis présenté date du 8 janvier 2019, mais que le fournisseur, Perrin Frères SA, a confirmé que le devis est toujours valable. A noter aussi qu'il n'y a eu qu'un seul devis demandé, Perrin Frères étant la seule entreprise de la région capable d'entreprendre les travaux demandés.

Le devis a été validé par la Direction générale de l'environnement (DGE), qui a aussi accepté de subventionner les travaux à hauteur de 60%, les 40% restant (env. CHF 58'000.—) étant à la charge de la Commune.

Au vu de la validation des coûts par la DGE et de la nécessité d'entreprendre ces travaux, nous ne voyons aucune raison de ne pas accepter cette demande de crédit.

Fondée sur ce qui précède, la Commission de Finances propose au Conseil :

- 1) un crédit de CHF 145'000,— est accordé à la Municipalité,**
- 2) le financement sera assuré par la trésorerie courante,**
- 3) cette dépense sera amortie dans l'année en cours par le compte 9282.1 – « travaux futurs ».**

Peter Payne
Rapporteur

Myriam Bédât

Pascal Colombo

Frederic von der Weid

Adrian von Wyl